

Avis de radiation

Conformément au second paragraphe de l'article 85.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a radié du tableau des membres, lors de sa séance du 23 février 2009, M. Hugues Néron, dont le domicile professionnel est situé au 3169, rue La Fontaine, à Montréal (Québec), pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (R.Q., c. I-9, r. 1.1.1.) :

Le présent avis est donné conformément à l'article 182.9 du Code des professions.

Montréal, ce 6 mars 2009

André Rainville, ing.
Directeur général et secrétaire par intérim



Ordre
des ingénieurs
du Québec